



# VILLE DU MESNIL-LE-ROI

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

Le Mesnil-le-Roi, le 23 octobre 2018

## INFORMATIONS SUR TRAVAUX DE VOIRIE du 12 novembre au 21 décembre 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

La plupart d'entre vous avez reçu une note d'information du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) qui a la responsabilité de notre réseau d'alimentation en eau potable et qui, à ce titre, assure son entretien et le renouvellement des canalisations anciennes ou défectueuses.

Certaines de ces canalisations ont plus d'un siècle et sont progressivement renouvelées selon un programme défini par le SEDIF. Il nous en avise chaque année sans nous indiquer a priori la date précise de réalisation qui dépend de son plan de charge et de celui des entreprises adjudicataires.

**Le changement des 255 mètres de canalisation entre la rue des Côtes et l'avenue Marceau, jusqu'à la rue Henri Moissan** est indispensable mais n'a pu être programmé pendant l'été ou pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Il intervient donc à une période délicate de l'année pour les riverains, les commerçants, la MSP, les transports en commun et bien sûr pour le stationnement et pour tous ceux qui utilisent habituellement les rues concernées. Il va donc falloir faire preuve de civisme et de patience pendant ces 6 semaines.

La note du SEDIF indique les modalités pratiques de mise en œuvre du chantier pour les riverains et les interdictions qui en découlent.

Une réunion de concertation, le 11 octobre, avec le Maître d'Ouvrage, l'entreprise, Transdev (bus), Sepur (collecte des ordures ménagères), les services de secours, les représentants de l'agglomération, la direction des routes départementales, et la mairie, a permis de déterminer les points les plus sensibles à régler mais il peut toujours y avoir des impondérables.

### **Les points les plus sensibles retenus :**

- Les travaux auront lieu entre 9h à 16h en tranchée ouverte rue des Côtes et avenue Marceau. La traversée du carrefour de l'avenue de la République sera faite par une technique de tubage ou "d'éclatement" qui évitera la tranchée. Cela permettra de laisser libre la circulation sur cette rue, sauf difficulté imprévue.
- Le chantier est prévu par phases successives en commençant par la rue des Côtes

- Circulation rue des Côtes :
  - Barrée dans les 2 sens, sauf pour les riverains, depuis la rue de la République (Maisons-Laffitte) jusqu'à l'avenue de la République (Mesnil-le- Roi). Le stationnement sera interdit à partir de la rue du Beau Site.
- Circulation Avenue Marceau :
  - Barrée sauf riverains et véhicules de secours. Stationnement interdit jusqu'à la rue Henri Moissan
  - La collecte des ordures ménagères sera effectuée en dehors des horaires de chantier grâce à un pontage des tranchées.
- Circulation des Transports en commun :
  - La ligne de bus n°6 qui emprunte normalement les rues Mal Foch, Procession, République puis Marceau, sera déviée par la rue Henri Moissan. À cet effet, le stationnement rue Henri Moissan sera strictement interdit.
  - La ligne n° 2 n'est pas affectée
  - Le circuit des bus scolaires, qui circule avant 9h et après 16h, ne sera pas en principe perturbé
- Le stationnement :

Déjà difficile pour les riverains en temps normal, sera très délicat pendant la durée du chantier. J'espère qu'il ne sera pas source de polémique mais de compréhension entre riverains.

- Tous les riverains qui disposent de garage et/ou de jardins devront y garer leurs véhicules.
- La zone bleue sera supprimée pendant la durée du chantier sauf des 2 côtés de l'avenue de la république, entre la rue de la Procession et l'avenue Marceau.
- Rappel important : le stationnement dans la rue Moissan (entre Procession et Marceau) est strictement interdit.

Les 2 policiers municipaux veilleront au respect de ces interdictions et auront pour mission de verbaliser les contrevenants. Si nécessaire, ils feront procéder à l'enlèvement des véhicules gênants.

Au fil du déroulement du chantier, des informations complémentaires pourront être fournies soit par le SEDIF ou l'entreprise de travaux, soit par la mairie (services techniques ou sur le site de la ville).

Nous sommes bien conscients des perturbations et désagréments que ces travaux vont créer en cette fin d'année mais l'impératif s'impose à nous et je souhaite que chacun comprenne l'objectif de cette opération et sa nécessité pour le bien de tous.

Bien cordialement

Le Maire

  
Serge Caseris

